

	Pop.	Subvention.
Prince-Edouard ...	\$108 891	\$154,341
Nouvelle Ecosse...	440,572	378,630
N.-Brunswick.....	321,233	425,009
Colombie	49,459	208,086
Manitoba.....	65,954	215,000
Total.....	\$986,109	\$1,381,066

C'est \$400,000 de plus qu'une piastre par tête pour toutes ces provinces réunies; et c'est une subvention d'au-delà de la piastre pour chaque province prise séparément, moins la Nouvelle Ecosse, pour qui l'allocation est portée à 90 cents environ.

Mais il serait inutile de plaindre les braves gens de la Nouvelle Ecosse, car ils ont eu plus qu'il ne faut pour compenser cette légère différence. D'a bord cette province n'était entrée dans l'Union qu'avec une dette de 8 millions et fut chargée de l'intérêt à 5 o/o sur la différence, savoir \$1,186,756, ce qui lui faisait \$59,337.80 à déduire de sa subvention originaire. Les énergiques protestations de M. Howe qui faillit faire une révolution, comme on le sait, forcèrent le gouvernement fédéral à passer l'acte 32-33 Vict. ch. 2, par lequel la Nouvelle-Ecosse était libérée de cet intérêt et son subside était augmenté de \$82,000 pour dix ans à partir du 1er juillet 1867.

Quant à Manitoba, je donne le chiffre de la subvention fixée par l'acte 45 Vict., ch. 5, statut de 1882, qui la porte à \$215,000 au lieu de \$105,653 qu'elle était auparavant.

Notre grande sœur-Province, Ontario, n'a pas été maltraitée non plus, car elle a obtenu bien des faveurs depuis la confédération: 1o \$250,000 données par ch. 8 du 34 Vict. pour payer les réclamations contre la Banque Haut-Canada; 2o don au chemin de fer du Nord du Canada de près de deux millions de piastres, par 37 Vict. ch. 23; 3o Subsidies de \$12,000 par mille au Canada Central par 38 Vict., ch. 14, ce qui vaut pratiquement

l'intérêt payé pendant 20 ans par la Puissance sur £500,000 sterling.

Et si vous ajoutez à tous ces avantages incontestables la spoliation dont nous avons été l'objet par la sentence arbitrale de 1870, confirmée par le conseil privé en Angleterre, et les sommes énormes dépensées dans Ontario pour la construction du Pacifique, vous arrivez à la conclusion qu'Ontario n'aurait pas raison de se plaindre si une subvention additionnelle de \$500,000 nous était accordée. La construction de ce chemin de fer a triplé la valeur de ses terres publiques, tandis que le prix des nôtres est resté à peu près le même.

De fait ça été une injustice réelle de nous placer, lors de la confédération, sur le même pied que les autres provinces, car nous n'étions pas dans les mêmes conditions.

D'abord, on nous a donné un système administratif très compliqué et dont les rouages nous coûtent très cher; ensuite l'obligation de publier tous nos documents officiels dans les deux langues; d'avoir toujours deux tableaux de jurés, anglais et français; de maintenir nos tribunaux de manière à ce que la minorité puisse demander et recevoir la justice dans sa langue, tout cela nous entraîné inévitablement, on le comprend, à des dépenses considérables et additionnelles que l'acte d'Union exempte aux autres provinces, excepté Manitoba, malgré qu'il y ait, dans chacune d'elles, à part la Colombie, des groupes français importants.

Je ne fais ces remarques que pour faire comprendre exactement la position difficile dans laquelle nous avons été placés, et nullement pour récriminer. Nous avons accepté la solidarité d'une vie en commun, avec une population qui n'a ni notre langue, ni notre religion; et nous ne le regrettons pas. Au contraire, nous en sommes heureux.

Nous supportons gaiement les char-